



Municipalité de Saint-Léon-le-Grand

8-A place de l'Église, C.P. 127
Saint-Léon-le-Grand (Québec) G0J 2W0



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉON-LE-GRAND**

**AVIS PUBLIC
EXAMEN DE LA CONFORMITÉ
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 340-20 AU PLAN D'URBANISME**

AVIS est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance tenue le 3 août 2020, le conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand a adopté le règlement numéro 34020 modifiant le règlement de zonage contenant entre autres la disposition visant à insérer un tracé de rue projeté d'une longueur approximative de 880 mètres dans les zones 17 Af (*située au nord du périmètre urbain et traversée partiellement par le rang Valcourt*) et 18 Ad (*zone agricole traversée par le rang Lafrance et le chemin nord de la Rivière-Humqui*).

Toute personne habile à voter du territoire de la municipalité peut demander par écrit à la *Commission municipale du Québec* son avis sur la conformité du règlement numéro 335-19 au plan d'urbanisme.

Cette demande doit être transmise à la Commission dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis. Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la municipalité, celle-ci doit donner son avis dans les 60 jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour demander à la Commission son avis sur la conformité du règlement numéro 340-20 au plan.

DONNÉ À SAINT-LÉON-LE-GRAND, CE 4 AOÛT 2020

Jean-Noël Barriault, directeur général et secrétaire-trésorier